

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	14/2023
Membres présents :	37		
Nombre de pouvoirs :	9	SÉANCE DU	15 MAI 2023
Nombre de votants :	46		

Date de convocation : 9 mai 2023

Date d'affichage : 20 mai 2023

Le quinze mai deux mille vingt-trois, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Saint-Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : JOBET Johan, LEROY Daniel, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie, DE WILDE Florent.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane.

CC4V : BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean Paul, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LELIEVRE Gérard, GABORET Grégory, GAILLARD Michel, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : DUCARDONNET Alexandre, ROBINEAU Isabelle.

3CBO : MONIN Ghislaine.

CC4V : BERNARD Françoise, FACY Joël, LARCHERON Gérard

AME : BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, FAURE Cyril, GODEY Eric, DE LAPORTE Hélène, MANAI AHMADI Asma.

POUVOIRS : Monsieur DUCARDONNET Alexandre a donné pouvoir à Monsieur DE WILDE Florent, Monsieur FACY Joël a donné pouvoir à Madame LAMIGE-ROCHE Chantal, Monsieur LARCHERON Gérard a donné pouvoir à Madame GADOIS Céline, Monsieur BOUQUET Christophe a donné pouvoir à Monsieur GABOREY Grégory, Monsieur BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à Madame Charles Valérie, Madame CARNEZAT Marie-Laure a donné pouvoir

REÇU EN PREFECTURE

le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur DUPATY Gérard, Monsieur FAURE Cyril a donné pouvoir à Madame MASTYKARZ Catherine, Madame DE LAPORTE Hélène a donné pouvoir à Monsieur LELIEVRE Gérard.

Secrétaire de séance :

Madame MASTYKARZ Catherine est nommée secrétaire de séance.

Validation du programme d'action du Contrat Local de Santé du Gâtinais Montargois 2023-2026

Vu la délibération n° 24/2014 du 25 septembre 2014 du Syndicat du gâtinais portant sur l'élaboration d'un Contrat Local de Santé porté par le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais en partenariat avec l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing ;

Vu la délibération n° 47/2019 du 20 septembre 2019 du PETR du Montargois-en-Gâtinais portant sur La validation du Contrat Local de Santé du Montargois-en-Gâtinais

Vu la délibération n° 35/2022 du 12 décembre 2022 du PETR Gâtinais montargois portant sur la validation de l'avenant au Contrat Local de Santé Gâtinais montargois pour l'évaluation du Contrat Local de Santé 2^{ème} génération et l'élaboration d'un CLS 3^{ème} génération

Monsieur le Président,

RAPPELLE que Les Contrats Locaux de Santé (CLS), introduits par la promulgation de la Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) », représentent de véritables leviers de déclinaison locale des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) et des feuilles de route départementales de l'ARS. Les CLS sont une mesure articulant les objectifs de santé régionaux et locaux.

RAPPELLE que depuis le 3 Novembre 2014 et jusqu'en 2018 un premier CLS était porté et animé par le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais.

RAPPELLE que l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) et le Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais (Pays Gâtinais), aujourd'hui regroupés sous le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Gâtinais montargois (PETR), ont signé un Contrat Local de Santé en date du 4 novembre 2019, avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret, la Préfecture du Loiret et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret, le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, pour une durée de 3 ans (2019-2022),

RAPPELLE l'ensemble du processus de concertation qui a conduit à la définition du programme d'action d'un 3^{ème} Contrat Local de Santé Gâtinais montargois :

- **Les groupes de travail thématiques** : groupes de travail composés d'élus, d'acteurs du champ sanitaire, social et médico-social permettant l'élaboration des actions identifiées dans le CLS.
- **Le Comité technique** : instance de concertation permettant d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CLS, de réaliser un soutien opérationnel à l'animateur du CLS dans la conduite de projet et de veiller à la cohérence du CLS avec le Projet Régional de Santé et les documents locaux de stratégies territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com

La Commission Santé : instance de concertation entre le CLS et ses territoires d'intervention permettant d'échanger sur les difficultés besoins territoriaux et d'accompagner la mise en œuvre de projet,

Le Comité de pilotage : instance de décision permettant de valider le diagnostic et le plan d'actions, de suivre l'élaboration, la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation du CLS, de veiller à la cohérence de l'intervention des différents partenaires et de faciliter la recherche de financement dans le cadre de la mise en œuvre des actions.

RAPPELLE que les actions inscrites dans le Contrat Local de Santé doivent permettre de répondre, du fait de la dimension intersectorielle de la politique de santé, aux enjeux relatifs

- à l'accès aux soins, aux services,

- à la prévention en santé de la population ,

- a la prévention en santé mentale de la population,

- à l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local.

EXPOSE les objectifs d'un CLS :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

- Renforcer la visibilité des actions locales en faveur de la santé

- Développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations (qualité de l'air, urbanisme...)

- Prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie de la population (Déterminants de la santé)

- Promouvoir et favoriser le respect des droits des usagers du système de santé

EXPOSE que le programme d'action du CLS 2023-2026 se décline en 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Dynamisme de territoire

Axe 2 : Prévention et promotion à la santé

Axe 3 : Santé mentale

Axe 4 : Santé environnementale

Par ailleurs, le projet du 3^{ème} Contrat Local de Santé a été présenté et validé à l'unanimité par les membres du Comité de pilotage, le 4 mai 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Contrat Local de Santé du Gâtinais montargois 2023 - 2026 ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférant.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD

